
Adresse des sans-culottes de Nogent-sur-Marne qui demandent les bustes de Marat et Lepeletier pour leur rendre hommage et annoncent le départ des jeunes militaires de leur district, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de Nogent-sur-Marne qui demandent les bustes de Marat et Lepeletier pour leur rendre hommage et annoncent le départ des jeunes militaires de leur district, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 563-564;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40122_t1_0563_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fait à la majesté du peuple français par les esclaves du tyran britannique.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Saint-Gaudens (2).

Les républicains composant la Société populaire de Saint-Gaudens, à la Convention nationale.

« Saint-Gaudens, le 3^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de la 2^e année de la République une et indivisible.

« Représentants,

« Lors de l'assassinat dont furent les victimes Lepeletier et Marat, il partit de tous les points de la République des adresses pour vous annoncer les regrets des Sociétés populaires. Un forfait encore plus inouï vient d'être commis dans la ville de Toulon. Les agents de Pitt, après s'en être emparés par trahison, ont mis le comble à leur scélératesse en faisant mourir de la mort ignominieuse un représentant du peuple. Sans doute, les vertus de Beauvais-Préau méritaient d'autres égards de la part d'une nation qui passe pour généreuse; vous devez venger d'une manière éclatante cette insulte faite à la majesté du peuple français. Le beau-frère de Georges est, dit-on, en votre pouvoir, qu'il périsse du même supplice qu'on a fait subir à Beauvais; que le tyran anglais soit frappé de terreur en fixant les yeux sur son beau-frère attaché au gibet; qu'un retour sur lui-même lui fasse envisager les suites funestes que doit avoir pour lui la guerre atroce qu'il nous fait. Il n'est pas si éloigné qu'il le pense le jour où le glaive de votre vengeance tombera sur sa tête, comme il est tombé sur celle de Capet et de sa veuve criminelle. C'est avec la plus grande joie que nous venons d'apprendre qu'enfin elle a reçu le prix de ses trahisons. Conservez cette contenance imposante qui, portant la frayeur dans le cœur de nos ennemis intérieurs, dissipera bientôt les hordes de brigands qui accourent de tous côtés pour dévaster notre patrie.

« Salut et fraternité.

« *Les amis de la République composant la Société populaire de Saint-Gaudens.*

« DARIO, président; DASTRE, secrétaire; SUBERVILLE, secrétaire-archiviste. »

Suit la lettre de la Société républicaine de Bourdeille (3).

La Société républicaine de Bourdeille, aux représentants du peuple français.

« Citoyens représentants,

« Un attentat irréparable a été commis de la part des Anglais contre la nation française.

Un de ses représentants a été inhumainement immolé, le sang des patriotes a coulé, le droit des gens et tout ce que les nations ont de plus sacré a été violé au nom des despotes de la soi-disant Grande-Bretagne. Tant d'outrages ont soulevé les entrailles des républicains français. Le sang des victimes vous demande vengeance à grands cris, et de justes représailles. Que la France voue une haine éternelle et irréconciliable aux auteurs de tant de forfaits; que les mères inspirent ces sentiments à leurs enfants dès le berceau; qu'ils soient les dernières expressions du vieillard mourant. Enfin, que la guerre et ses horreurs ne finissent qu'avec le dernier des Français ou avec le dernier des tyrans d'Albion livré à notre vengeance. Tels sont les sentiments de la Société républicaine séante à Bourdeille.

« Salut et fraternité aux représentants du peuple français.

(Suivent 58 signatures.)

« Bourdeille, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les sans-culottes de Nogent-sur-Seine demandent les bustes de Marat et Lepeletier, pour rendre à ces deux martyrs l'hommage qui leur est dû. Les jeunes militaires de notre district sont partis hier, disent-ils, le cœur brûlant de courage et de civisme, pour aller combattre et terrasser les despotes; il n'en est pas un seul qui ne les ait voués à l'exécration.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des sans-culottes de Nogent-sur-Seine (2).

La Société populaire et républicaine de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Bientôt nous arriverons aux destinées consolantes que vous nous avez promises. Du haut de la Montagne où vous êtes élevés, vous avez vu s'écrouler les têtes orgueilleuses qui en étaient décorées et celles qui se glorifiaient d'en être les suppôts; déjà tous les trônes chancelent et les despotes tremblants voient avec effroi s'échapper les derniers anneaux qui tiennent encore les autres nations enchaînées; déjà enfin, le royalisme est écrasé, le fédéralisme est étouffé et le fanatisme, monstre qui s'introduisit chez le catholique comme chez le quaker, courbe sa tête antique et renfrognée. Les vertus seules resteront, et les mœurs resteront parmi nous, rappelleront à l'homme sa pureté et sa dignité primitives.

« Mais nous ne goûterons ces avantages que lorsqu'une paix douce et profonde régnera sur le sol de la liberté que nous habitons. Jusque-là,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 328.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

(3) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 329.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

les vertus martiales seront à l'ordre du jour. Le glaive de la loi est suspendu et frappe sans cesse les conspirateurs et les traîtres. Déjà trois têtes capétiennes sont tombées. *Orléans*, scélérat avant comme depuis la Révolution, a subi une peine trop courte et trop douce en la comparant aux forfaits qu'il a trainés à l'échafaud. Vous avez fait une justice éclatante en démasquant les traîtres que vous renfermiez dans votre sein, et la loi vous en a vengés. Périrent à jamais tous leurs sectateurs ! Tels sont les vœux de la Société républicaine de Nogent-sur-Seine.

« C'est dans son sein, citoyens législateurs, que nos frères de Paris, du bataillon de la Section du Temple, sont venus déployer cette énergie républicaine et franche qui les caractérise; c'est là qu'un de leurs frères, volontaire, a manifesté à la Société le désir d'ensevelir dans l'oubli le nom de *Louis*, qu'il portait, nom, a-t-il dit, qu'il a en horreur puisqu'il était celui d'un tyran. (Ce volontaire se nommait *Louis Le Gros*), il a ajouté qu'il désirait que la société vous instruisit qu'il l'avait changé en celui de *Brutus*. Ce nouveau baptême a été vivement applaudi et cimenté par les embrassements confondus des volontaires et des membres de la Société. Puisse cette union fraternelle faire périr les rois de rage et de dépit.

« La Société attend avec empressement les bustes de Marat et de Lepeletier pour rendre à ces apôtres de la liberté l'hommage qui leur est dû.

« Vous apprendrez sans doute avec plaisir, législateurs, qu'hier nos frères d'armes du bataillon de notre district, au nombre de 1,000 combattants, sont partis le cœur plein de courage et de patriotisme pour aller terrasser les despotes. Il n'en est pas un qui ne leur ait voué exécution.

« POIRAT, président; LARGAILLOT; MESNARD; LENOIR; LÉON JANSON. »

Le représentant Hérault exprime l'état de subversion où il a trouvé le département du Haut-Rhin, et le succès complet des grandes mesures qu'il a prises pour y régénérer l'esprit public. Impatient de retourner au sein de la Convention, il désigne pour son successeur le citoyen Fous-sodoire.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit la lettre du représentant Hérault (2).

Le représentant du peuple envoyé dans le département du Haut-Rhin, Hérault, à la Convention nationale.

« Blotzheim, ce septidi frimaire, l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« J'ai pris dans le Haut-Rhin les principales

mesures capables de relever ce département au niveau de la République.

L'esprit public y était entièrement corrompu : partout des intelligences avec l'ennemi, l'aristocratie, le fanatisme, le mépris des assignats, l'agiotage, l'inexécution des lois. J'ai combattu ces fléaux de tous mes efforts. J'ai suspendu le département et établi une commission départementale; j'ai réformé les autres administrations; j'ai obligé les Sociétés populaires à se dissoudre et à se régénérer; j'ai cassé les comités de surveillance dont les moins mauvais étaient composés de feuillants et je les ai remplacés par des sans-culottes. J'ai fermé par un cordon une frontière infestée d'espions et d'émigrés; j'ai créé tous les instruments de mouvement et de terreur qui seuls peuvent y établir et consolider la République; un comité central d'activité révolutionnaire, mesure nouvelle à quelques égards qui force la dénonciation, et nécessite l'action rapide de toutes les autorités; une force révolutionnaire détachée de l'armée, circulant à la fois dans le département entier et dirigée par des commissaires civils auxquels j'ai donné les instructions les plus détaillées; un tribunal révolutionnaire enfin, car il n'y a que la guillotine et les grands exemples qui puissent mettre le pays à la raison. Je poursuis les agents de Pitt, les horribles auteurs de l'incendie d'Huningue, et j'espère les découvrir; je prépare dans deux jours une fête de la *Raison* dans le chef-lieu du département, conquête remarquable dans ces contrées sur la plus profonde ignorance, sur le fanatisme le plus enraciné et j'ai lieu de croire que cette destruction des temples du préjugé qui va être imitée dans les districts, le sera bientôt également dans les communes. En un mot, j'ai donné partout l'impulsion. Si les effets répondent aux mesures prises et à l'exécution qui en est commencée, dans quelques semaines, le département du Haut-Rhin ne sera pas reconnaissable (1).

« Je suis impatient de retourner à mon poste partager les travaux de la Convention nationale. Mais je dois lui dire qu'il est indispensable qu'il vienne dans le département du Haut-Rhin un représentant du peuple qui suive les opérations de sûreté générale. Mon collègue *Foussedoire*, chargé de la levée des chevaux, se trouve en cet instant à Belfort. Sa mission expire dans trois jours, il a une parfaite connaissance du pays, il est tout transporté sur les lieux, je crois devoir l'indiquer à la Convention nationale, en la priant de le nommer pour me remplacer. Sans parler des services que *Foussedoire* est en état de rendre, le principe républicain veut (et la Convention nationale en sera d'avis sans doute) qu'un pouvoir illimité ne séjourne pas longtemps dans les mêmes mains.

« HÉRAULT. »

Le tribunal révolutionnaire de Ville-Affranchie fait part à la Convention de la rapidité avec laquelle le glaive de la vengeance nationale fait

de la correspondance du comité de Salut public, t. 9, p. 17.

(1) Le *Supplément au Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793) ne reproduit que ce paragraphe.

(1) *Procès-verbaux de la Convention* t. 36, p. 329.

(2) *Archives nationales*, carton AFin 152, plaquette 1230, pièce 16. Aulard : *Récueil des actes et*